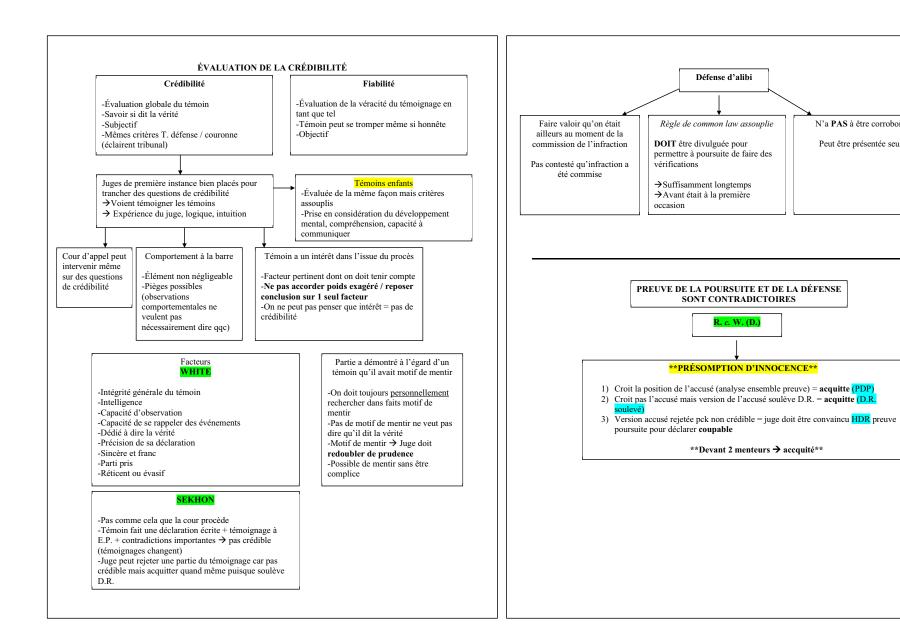
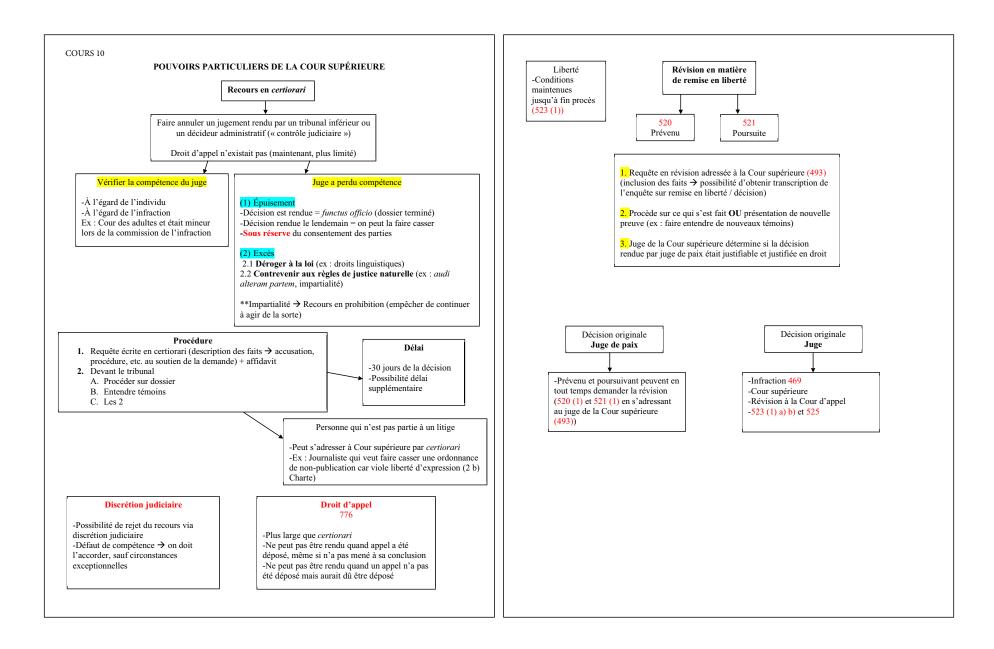


N'a PAS à être corroborée

Peut être présentée seule





Type de preuve	Articles pertinents	Particularités Particularités			
2) po do predio	Ccr				
Preuve à l'enquête caution	518 1 c), d) 517 520(4) 521 (8)	 Toute preuve de caractère accepté Preuve de Oui-dire accepté (toute preuve estimé pertinente par juge de paix ou juge cs) Prévenu Peut demander une ordonnance de nonpublication de la preuve receuillie 			
Preuve à l'enquête préliminaire ¹	537 (1) g) 539-543 715-715.2	 Oui-dire accepté (toute preuve estimé pertinente par juge de paix) Non compétent pour statuer sur la charte (pouvoirs statutaires) Des déclarations faites a EP peuvent être mis en preuve au procès dans certaines circonstances 			
Pouvoirs Spéciaux du juge concernant la preuve	486.1-486.2 491.2	 Gère l'exclusion des témoins dans certaines circonstances Preuve photographique : 491.2 			
Preuve au procès ² ET En Appel ET Étape de sentence	603 655-669.1 683 1 b), 686 723 (2) (3)	 Preuve d'expert : 657.3 Preuve de droit de propriété : 657.1 Preuve de condamnation antérieures : 664,666 650 : jurisprudence importante a la section (4) sentence : voir partie 5 de l'annotation de 723 			
Loi sur la preuve	Intégralement	 Témoins: 1-13 Serments et affirmations solonelles: 14-18 Admission d'office: 17 Preuve documentaire: 19-36 			
Preuve relative a certaines infractions	108 (arme a feu) 465(3) (complot) 359, 360 (recel) 137 (fabrication)	■ Voir infractions cités			
Droits fondamentaux	7,8,10,13, 24	Lire jurisprudence annotée qui est très importante Notamment les concepts: preuve dérivée, oui-dire, caractère libre et volontaire, procès équitable, droit défense pleine et entière, pertinence et fiablité.			
Loi sur les drogues	49-54 48(2) 38	 RÉVISER les articles cité propre aux infractions de drogues 			

Les juges à l'enquête préliminaires ont des pouvoirs statutaires et non inhérents. donc la section des pouvoirs spéciaux ne s'appliquent pas à eux.
 À la preuve au procès s'ajoute les pouvoirs spéciaux des juges.

Type de Oui-dire	Règle générale	Exceptions	Conditions	Procédure
Témoin rapporte les paroles de l'accusé	Admissible	Self-serving evidence	Pertinence (objection sur la pertinence sera possible)	Aucun voirdire
Policier rapporte les paroles de l'accusé	Admissible	Contrainte Pression subterfuge	Caractère libre et volontaire de la déclaration	Voir-dire Preuve hors de tout doute raisonnable
Témoin rapporte les paroles d'un autre témoin ordinaire ou d'un tiers	Inadmissible	 Res Gestae (déclaration spontanée. Déclaration contraire à l'intérêt de son auteur Acte manifeste (Complot) Exception d'identification Fiabilité + nécéssité (khan) 	Doit être dans une des exceptions	Voir-dire (preuve d'exception)
Déclaration judiciaire faite dans à un procès antérieur ou Enquête préliminaire	Admissible		-Personne décédée ou aliéné ou Malade ou Absente au Canada + L'autre partie a eu la chance de contre interrogé	Voir-dire
Preuve de droit de propriété	Admissible	Seulement pour certaines infraction cette preuve est possible (Vol, recel, fraude)	Affidavit Véritable propriétaire	657.1, 655
Preuve dérivée Provenant d'une déclaration ou d'un témoignage	Admissible	Obtenue illégalement SAUF si on démontre qu'on peut la découvrir même sans cette déclaration	Légalité de la source	Voir-dire